

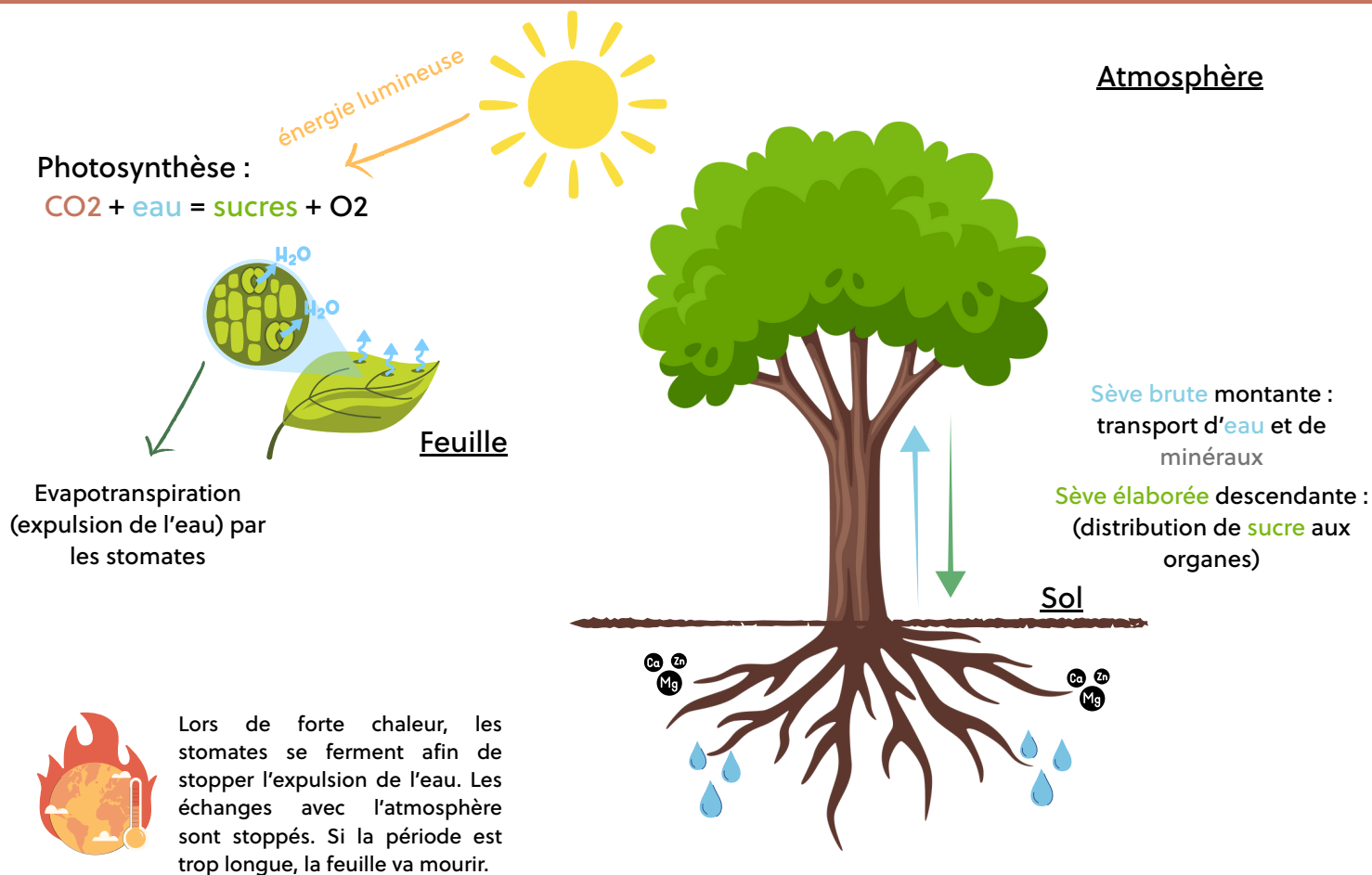
Impact du changement climatique en forêt

2025

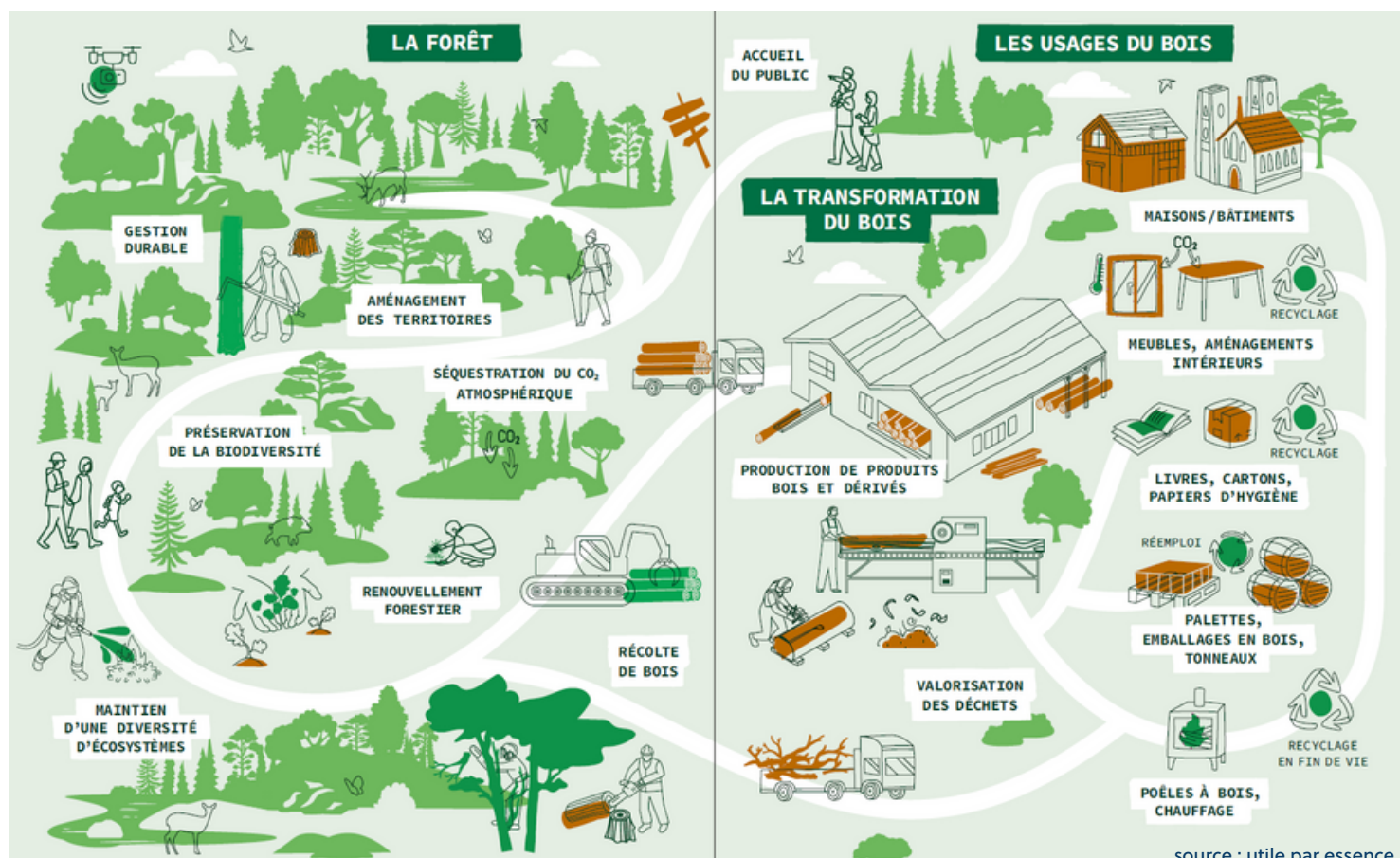


Communes
forestières
Isère

Fonctionnement de l'arbre



Fonctionnement de l'écosystème forestier





Accueil de la biodiversité

La forêt est l'un des derniers grands refuges de biodiversité en France, abritant près de 25 % des espèces terrestres. Cette richesse renforce la résilience des écosystèmes face aux perturbations, leur capacité d'adaptation et leur stabilité. Préserver cette biodiversité, c'est aussi protéger le patrimoine local et garantir la qualité des milieux aquatiques. Il est donc essentiel de poursuivre et d'intensifier les efforts pour préserver et restaurer ces écosystèmes.

Accueil du public

La forêt accueille 700 millions de visiteurs chaque année. Pour répondre à cet engouement, les communes s'engagent aménager l'espace forestier pour la rendre accessible à tous types de tourisme. La sensibilisation des usagers à la cueillette, à la gestion des déchets, aux feux, à la chasse, aux chantiers forestiers, à la pratique du bivouac, est essentielle pour garantir la sécurité de tous et le respect de l'écosystème forestier



Protection

Pour les populations de montagne, préserver des forêts saines sur les versants est primordial. Le couvert forestier protège contre l'érosion, les glissements de terrain et les avalanches. Les racines stabilisent les sols, favorisent l'infiltration de l'eau et retiennent les roches et les sédiments. Des forêts diversifiées et gérées durablement résistent mieux aux perturbations (incendies, tempête, etc) et aux parasites. Même les souches et troncs laissés au sol jouent un rôle protecteur. Préserver la forêt, c'est aussi éviter des dégâts... et des coûts.

Production

En France, la filière forêt-bois est une filière économique importante représentant environ 400 000 emplois, un chiffre supérieur à celui de l'industrie automobile. Produire du bois dans le respect de l'accroissement naturel des forêts, c'est agir au service d'une économie locale. C'est aussi prendre pleinement part au défi de la transition écologique. Le bois s'impose comme une ressource renouvelable aussi bien en construction que pour l'énergie. Toutefois, il est important de retenir que la forêt ne vit pas au même rythme que nous ! Elle met des centaines d'années à se renouveler. Il est donc capital de récolter le bois avec parcimonie et en respectant l'écosystème forestier pour lui permettre de remplir l'ensemble de ses fonctions.



Equilibre forêt-gibier

Présents en trop grand nombre, les cerfs, chevreuils, etc, appelées gibiers consomment une quantité importante de jeunes arbres. Ils compromettent la croissance et le renouvellement des peuplements forestiers. Réintroduit en 1945, le cerf occupait plus de 49% des surfaces boisées en 2019 contre 25% en 1985, selon l'Office français de la biodiversité (OFB). Les forestiers mettent en place des protections pour les semis contre le gibier mais cela augmente de 50% les coûts de plantation.

Sécheresse

Lorsque le manque de précipitation se prolonge, les arbres souffrent, c'est ce que l'on appelle le stress hydrique.

Leurs feuilles flétrissent, roussissent et tombent. Affaibli, l'arbre va croître plus lentement et sera moins apte à se défendre contre les maladies et les insectes comme le scolyte. A terme, cela peut entraîner le dépérissement de l'arbre et sa mort.

Risque incendie

Comme une préfiguration de l'avenir, l'été 2022 et ses 60 700 hectares brûlés, y compris dans des régions jusqu'ici épargnées (Bretagne, Jura), ont marqué les esprits. D'après le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), l'ensemble de la France sera exposé au risque incendie vers la fin du siècle. La prévention est donc une priorité en Isère. L'Etat met des moyens en place pour prévenir et lutter contre les feux de forêt et gérer le post-incendie. Les habitants devront aussi apprendre à vivre avec ce risque. On parle d'acculturation du risque.



Tassement des sols

Les engins qui circulent en forêt pour effectuer les travaux ou les coupes, tassent de manière importante le sol impactant ses rôles : infiltration de l'eau, réservoir de minéraux et de micro-organismes. Plusieurs solutions s'offrent à eux :

- Diminuer le poids des engins ou mettre des tracks (sortes de chenilles sur les roues) pour mieux répartir la pression sur le sol.
- Créer des bandes sans arbres régulièrement dans le peuplement. On les appelle cloisonnements d'exploitation. Le sol sera tassé à ces endroits mais cela permettra de garantir qu'en dehors, il n'y aura pas de circulation. Le sol forestier sera ainsi préservé.

Surfréquentation

En 2017, déjà 75 000 visiteurs montaient au sommet du Charmant Som. En 2023, ils sont passés à 300 000, conséquence de la Covid. Les prévisions ne font qu'augmenter car les espaces forestiers seront l'un des seuls îlot de fraîcheur pour les villes avoisinantes. Conséquence de cette surfréquentation :

- Erosion des sols et des sentiers pédestres, qui déstabilise les versants.
- Perte de biodiversité, perturbée par l'activité humaine.
- Pollution des milieux forestiers et aquatiques.

Les parcs et communes ont plusieurs solutions : sensibiliser, proposer des alternatives aux sites saturés, imposer des quotas d'accès aux sites naturels et limiter l'image "de rêve" créée par les réseaux sociaux.

Chute de la biodiversité

Les forêts sont particulièrement touchées par les activités humaines, ce qui menace leur biodiversité :

- Artificialisation des sols : En France, environ 30 % des milieux naturels détruits sont des forêts;
- Pollution de l'air et des sols : Les pluies acides, causées par les rejets industriels (soufre, azote), appauvrissent les sols forestiers et affaiblissent les arbres, comme les sapins dans les Vosges;
- Espèces invasives : Des arbres comme le robinier faux-acacia envahissent les forêts européennes, concurrençant les espèces locales;
- Surexploitation : En outre-mer, la déforestation détruit chaque année des millions d'hectares de forêts tropicales, entraînant la disparition d'espèces endémiques.

Elu.e.s



La responsabilité des élu.e.s porte sur l'ensemble du territoire communal ou intercommunal pour lequel ils assurent des missions d'aménageur de l'espace, de responsable de la sécurité et pour certains aussi de propriétaire de forêt publique. Les élu.e.s peuvent mettre en place des actions à plusieurs échelles : métropolitaine avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), intercommunal avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et communal en prenant en compte la protection de l'écosystème forestier au cœur de l'urbanisme, la sensibilisation, l'économie local. Ils ont un rôle central par leur pouvoir décisionnaire et de police.

Propriétaires forestiers - forêt privée

Les trois quarts de la forêt française métropolitaine appartiennent à des propriétaires privés et cela peut monter à 90% dans certains territoires de l'Isère. Afin de gérer leur forêt durablement, il est conseillé d'élaborer un plan de gestion de sa forêt avec l'aide d'un organisme tel que le CNPF, la Chambre d'Agriculture ou des groupements forestiers. Cela permet aux propriétaires de gérer leur forêt en préservant la biodiversité et en favorisant le mélange des essences et des âges des arbres pour une forêt plus résiliente.



Gestionnaires forestiers - forêt publique



La gestion forestière évolue vers un modèle de "forêt mosaïque", plus résilient face au changement climatique. L'objectif : diversifier les essences d'arbres en favorisant celles déjà présentes naturellement, tout en introduisant progressivement des espèces plus méridionales. Elles seront mieux adaptées aux sécheresses et aux vagues de chaleur. Cette approche, dite de migration assistée, vise à anticiper les conditions climatiques futures. La biodiversité est de plus en plus prise en compte dans les décisions de gestion. Par exemple avec la mise en place de trame de vieux bois ou de trame bleu (continuité des zones humides).

Chercheur.euse.s

Grâce à des modélisations climatiques et écologiques, ils prévoient qu'à l'horizon 2070, la composition des forêts françaises pourrait être profondément modifiée : de nombreuses essences actuelles ne seront plus adaptées aux nouvelles conditions, notamment aux sécheresses, aux canicules et aux événements extrêmes (voir le site Clim'essence). La recherche apporte aux gestionnaires des outils scientifiques, des données fiables et des scénarios d'évolution pour éclairer leurs décisions et adapter les pratiques forestières aux défis à venir.



Acteurs de la filière bois



Une fois coupé et exploité, le bois continue, pendant 50 à 100 ans, de stocker le carbone préalablement capté par l'arbre. Chaque année, c'est environ 1 à 2 millions de tonnes de CO2 qui sont capturées grâce à l'utilisation du bois en construction. La filière bois devra s'adapter aux crises climatiques en valorisant mieux les bois de crise et en priorisant les usages durables (construction, ameublement). Le recyclage, l'innovation et une meilleure coordination des flux liés aux événements climatiques extrêmes seront essentiels.

Citoyen.ne.s

La première action est de suivre les règles en forêt : respecter la signalisation, emporter ses déchets, bannir les balades sur les chemins non balisés et ne pas ramasser le bois mort qui est un refuge pour la biodiversité. Il est important de se sensibiliser au fonctionnement de l'écosystème forestier et de la filière car l'humain a tendance à protéger ce qu'il connaît.



L'essentiel est que tous les acteurs et usagers de la forêt unissent leurs efforts et agissent de concert pour préserver la nature

En 10 ans, le taux de mortalité des arbres a augmenté de

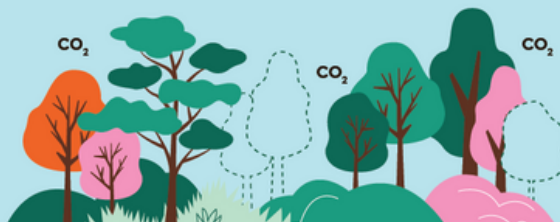
80%

passant de **0,5 m³/ha/an** à environ **0,9 m³/ha/an**.



Une réalité qui s'observe chaque jour sur le terrain.

La diminution généralisée de la croissance des arbres et l'augmentation de la mortalité conduisent à une **séquestration de carbone divisée par deux**.



670 000 hectares

de forêt française sont dépérissants



3,9 %
de la surface forestière globale

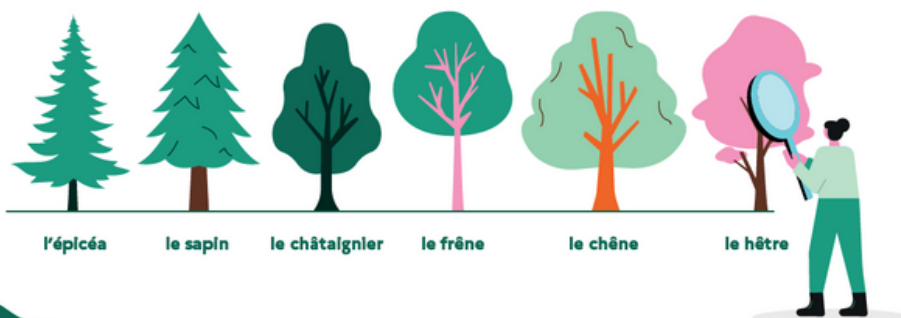
≈ 64 fois
la surface de Paris



300 000 hectares

de forêt publique sont dépérissants.

Les essences les plus touchées



l'épicéa

le sapin

le châtaignier

le frêne

le chêne

le hêtre

En 2023, le taux de volumes de bois identifiés comme **sanitairement déclassés** en forêt publique (toutes essences confondues) est de

26%

Les régions les plus exposées



Grand Est

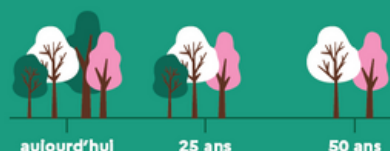
Bourgogne-Franche-Comté

Auvergne-Rhône-Alpes

D'ici à 50 ans,

50% des forêts

basculeraient en **Inconfort climatique** si l'on suit la trajectoire des **+4 degrés** au niveau national annoncés par le gouvernement dans sa trajectoire d'adaptation au changement climatique.



aujourd'hui

25 ans

50 ans

source : ONF